



## **Termes de référence** **Pour le recrutement d'une agence de communication**

<b>Position</b>	Agence de communication/ expert en création de spots vidéos et affiches publicitaires
<b>Titre du projet</b>	Le Cyber harcèlement: Surveillance...protection...Action
<b>Durée de contrat</b>	2 mois
<b>Type du contrat</b>	Contrat de prestation de service
<b>Lieu d'affectation</b>	Médenine
<b>Date limite</b>	12 Juin 2023

### **1. Présentation de l'association :**

AVER est une association, créée en 2011 principalement pour l'autonomisation des jeunes à travers leur implication en tant que citoyens actifs et futurs leaders au sein de leurs communautés en plus de promouvoir différentes formes de cultures et de créations artistiques.

AVER travaille en étroite collaboration avec les jeunes sur les questions de l'autonomisation des jeunes, de l'employabilité et de la mobilité, de l'inclusion des jeunes marginalisés dans la société, de l'égalité des sexes, de la démocratie et de la citoyenneté active. Notre principale préoccupation est de contribuer à bâtir une génération future fondée sur les valeurs de respect de l'autrui, d'ouverture d'esprit et de tolérance tout en œuvrant à l'éradication de toutes les formes de discrimination et de violence.

AVER intervient principalement sur 3 volets : éducation, jeunesse et ESS

### **2. Description du projet**

Le cyber harcèlement : surveillance... protection... action est projet qui a pour objectif d'informer et de sensibiliser les groupes cibles (lycées, université, enseignants et parents) sur la problématique de la maltraitance des enfants et des jeunes sur Internet, sur les conséquences du cyber intimidation, la reconnaissance de la violence entre



pairs, ainsi que des méthodes d'action de prévention et de protection de la violence domestique.

Ce projet est réalisé par l'Association Voix de l'Enfant Rural, en partenariat avec le commissariat régional de l'éducation de Médenine et l'institut supérieur des sciences humaines. Il est soutenu par le gouvernement fédéral allemand/ droits de l'homme, et sera mis en œuvre pendant 12 mois.

### **Objectifs spécifiques du projet :**

- Informer la communauté sur les conséquences de la maltraitance des enfants et des jeunes sur Internet
- Éduquer les jeunes (lycéens et étudiants) à se protéger d'éventuels abus sur Internet
- Sensibiliser les parents à surveiller les activités des enfants et des jeunes sur Internet et qui contacter en cas de problème
- Renforcer la sensibilisation des auteurs à l'aide de pratiques et de méthodes réparatrices
- Développer des mécanismes supplémentaires pour les auteurs qui maltraitent des enfants et des jeunes sur Internet
- Élaborer des recommandations lors de la conférence et poursuivre le plan d'action conjoint pour d'éventuelles modifications législatives

**Groupe cible du projet :** Les lycéens (100 lycéens âgés entre 14-18 ans), les étudiants (50 jeunes âgés entre 18-25 ans), les parents (50 parents sans limite d'âge), les enseignants/conseillers (20 entre secondaire et universitaire), les structures officielles concernés par la thématique (10 représentants) et la société civile (10 représentants).

Nous favorisons la participation féminine

### **3. Objet de la mission :**

L'agence de communication/ l'expert aura pour mission la création de 10 spots vidéos et 10 affiches de sensibilisation contre le cyber harcèlement.

### **4. Tâches et activités de l'agence de communication/ l'expert :**

L'agence de communication/ l'expert aura pour activités principales :



- L'animation d'une séance de travail avec un groupe de jeunes(en ligne ou présentiel) dans le but de solliciter leur avis sur le format et contenu des spots et affiches à produire.
- La création de 10 affiches de sensibilisation contre le cyber harcèlement.
- S'assurer que les affiches respectent les normes de qualité et de résolution requises pour l'impression.
- La création de 10 spots vidéo de sensibilisation contre le cyber harcèlement (durée entre 45 de 60 secondes/spot).

## **5. Durée de la mission**

La mission est d'une durée de 2 mois à partir de 15 juin 2023

## **6. Produits attendus de la mission**

La création de 10 affiches et 10 spots de sensibilisation contre le cyber harcèlement

## **7. Modalités de travail**

L'agence de communication/ l'expert travaillera en étroite collaboration avec l'équipe projet. Les produits de cette mission seront la propriété exclusive de l'AVER. L'agence/ l'expert ne publiera ni ne fera publier, sous quelque forme que ce soit, les produits de cette mission. L'agence/ l'expert sera le seul responsable de la qualité technique de son travail et de la réalisation dans les délais adéquats des tâches assignées.

## **8. Profil des experts**

- D'une expérience significative en création de spots vidéos publicitaires
- D'un talent artistique solide qui lui /leurs permet de créer des vidéos et affiches uniques et originales
- De qualités en termes de communication et d'une aptitude réelle à comprendre les tendances des jeunes pour garantir que les affiches et spots vidéos peuvent atteindre leur objectif de sensibilisation.
- Capable de s'adapter aux allers-retours, aux demandes de changement et recommandations de l'équipe projet
- Disponible à réaliser la mission durant la période mentionnée



## 9. Rémunération

Elle se fera sur la base de la qualification, de l'expérience des candidats et des limites budgétaires. Le paiement se fera par tranches sur présentation des livrables mentionnés au point 6.

## 10. Contenu de l'offre

Les agences de communication/ Les experts (es) ayant les qualifications requises décrites au paragraphe précédent peuvent postuler pour la présente mission. Le dossier de candidature devra comprendre obligatoirement les pièces ci-dessous listées :

- Les/ le CV incluant les expériences/références dans le domaine pertinent à la présente mission.
- Une offre financière (y compris les coûts de transport au cas de besoin)

## 11. Comment postuler

Veillez envoyer le dossier de candidature par courrier électronique à l'adresse suivante : [voixdenfantrural@yahoo.fr](mailto:voixdenfantrural@yahoo.fr) avant le 12 juin 2023

Objet de courrier : **Agence de communication/ le Cyber Harcèlement Surveillance ...Protection ...Action**